

RAPPORT
DE LA
COMMISSION DU DÉSARMEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE - TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 42 (A/33/42)



NATIONS UNIES



RAPPORT
DE LA
COMMISSION DU DÉSARMEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE - TROISIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 42 (A/33/42)



NATIONS UNIES

New York, 1978

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/Original : anglais/

/17 octobre 1978/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	1
II. ORGANISATION DE LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT	2 - 4	1
III. RECOMMANDATIONS	5 - 13	2
A. Date et durée de la première session de fond	6 - 7	2
B. Règlement intérieur	8	2
C. Comptes rendus de séance et langues de travail	9	2
D. Election du Bureau	10	3
E. Ordre du jour de la session de 1979	11 - 13	3

I. INTRODUCTION

1. A sa dixième session extraordinaire, qui s'est tenue du 23 mai au 30 juin 1978, l'Assemblée générale a créé la Commission du désarmement et en a défini et précisé le mandat et les fonctions. Le paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire se lit comme suit :

"118. L'Assemblée générale crée, en tant que successeur de la Commission créée à l'origine par la résolution 502 (VI) du 11 janvier 1952, une Commission du désarmement composée de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et décide ce qui suit :

a) La Commission du désarmement sera un organe délibérant, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, dont la fonction sera d'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de faire des recommandations à leur sujet ainsi que de donner suite aux décisions et recommandations pertinentes de la session extraordinaire consacrée au désarmement. La Commission du désarmement devrait, entre autres, examiner les éléments d'un programme global de désarmement qui seront soumis en tant que recommandations à l'Assemblée générale et, par son intermédiaire, à l'organe de négociation, le Comité du désarmement;

b) Les travaux de la Commission du désarmement seront régis par le règlement intérieur des commissions de l'Assemblée générale, avec les modifications que la Commission jugera nécessaire d'y apporter; la Commission n'épargnera aucun effort pour que les décisions sur les questions de fond soient, dans la mesure du possible, adoptées par consensus;

c) La Commission du désarmement fera rapport chaque année à l'Assemblée générale et soumettra pour examen à l'Assemblée lors de sa trente-troisième session un rapport sur les questions d'organisation; en 1979, la Commission du désarmement se réunira pour une période ne dépassant pas quatre semaines, les dates de cette réunion devant être fixées à la trente-troisième session de l'Assemblée;

d) Le Secrétaire général fournira les experts, le personnel et les services qui seront nécessaires pour permettre à la Commission de s'acquitter efficacement de ses fonctions."

II. ORGANISATION DE LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT

2. En application de l'alinéa c) du paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Commission du désarmement s'est réunie au Siège des Nations Unies du 9 au 13 octobre 1978 afin d'étudier l'organisation de ses travaux et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session. Au cours de cette période, la Commission a tenu cinq séances.

3. La première séance de la Commission, tenue le 9 octobre 1978, a été ouverte par le Secrétaire général qui a fait une déclaration (A/CN.10/PV.1). A la même séance, la Commission a élu par acclamation M. M. A. Vellodi (Inde) à la présidence.

La Commission a décidé que son bureau se composerait d'un président, de huit vice-présidents et d'un rapporteur, élus sur la base d'une répartition géographique équitable.

4. A la deuxième séance, le 10 octobre, la Commission a élu à la vice-présidence, sur la base des candidatures proposées par les groupes régionaux, les Etats Membres suivants : Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Ghana, Madagascar, Mexique et Yougoslavie. A cette même séance, la Commission a élu par acclamation M. José María Otegui (Argentine) au poste de rapporteur.

III. RECOMMANDATIONS

5. Aux troisième, quatrième et cinquième séances, tenues du 11 au 13 octobre, la Commission a examiné des questions ayant trait à l'organisation de ses travaux et elle a décidé de présenter les recommandations suivantes à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session :

A. Date et durée de la première session de fond

6. L'alinéa b) du paragraphe 118 du Document final de la dixième session extraordinaire prévoit que "en 1979, la Commission du désarmement se réunira pour une période ne dépassant pas quatre semaines, les dates de cette réunion devant être fixées à la trente-troisième session de l'Assemblée". En conséquence, la Commission du désarmement recommande qu'en 1979, une période de quatre semaines, à compter du 14 mai, soit réservée pour la session qu'elle doit tenir au Siège à New York.

7. La Commission du désarmement estime qu'à cette session, il sera peut-être nécessaire de constituer un comité plénier et elle propose que des dispositions soient prises d'avance pour que la Commission et le Comité plénier, s'il en est créé un, puissent se réunir simultanément.

B. Règlement intérieur

8. L'alinéa b) du paragraphe 118 du Document final se lit comme suit :

"Les travaux de la Commission du désarmement seront régis par le règlement intérieur des commissions de l'Assemblée générale, avec les modifications que la Commission jugera nécessaire d'y apporter; la Commission n'épargnera aucun effort pour que les décisions sur les questions de fond soient, dans la mesure du possible, adoptées par consensus."

C. Comptes rendus de séance et langues de travail

9. Sur la base des décisions prises à la dixième session extraordinaire, des comptes rendus sténographiques ont été établis pour la présente session d'organisation de la Commission. La Commission recommande que des comptes rendus

sténographiques continuent d'être établis pour les séances qu'elle tiendra en 1979. La Commission recommande également que l'arabe soit inclus dans ses langues de travail.

D. Election du Bureau

10. La Commission recommande que le Bureau actuel reste en fonctions jusqu'à la fin de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Elle recommande également qu'une réunion d'organisation se tienne en décembre 1979, avant la fin de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, dans le but notamment d'élire le Bureau pour 1980.

E. Ordre du jour de la session de 1979

11. Il est déclaré à l'alinéa a) du paragraphe 118 du Document final que la Commission du désarmement sera un organe délibérant et un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Il y est également stipulé que la Commission du désarmement aura pour fonctions :

a) D'examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et de faire des recommandations à leur sujet;

b) De donner suite aux décisions et recommandations pertinentes de la session extraordinaire consacrée au désarmement;

c) D'examiner, entre autres, les éléments d'un programme global de désarmement qui seront soumis en tant que recommandations à l'Assemblée générale et, par son intermédiaire, à l'organe de négociation, le Comité du désarmement.

12. Eu égard à son mandat, tel qu'il est énoncé plus haut, et afin de faciliter l'élaboration d'un programme global de désarmement par le Comité du désarmement, la Commission du désarmement recommande que, sans préjudice des décisions qui pourraient être prises par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session et qui pourraient avoir une incidence sur les travaux de la Commission en 1979, la priorité soit accordée, à sa session de mai-juin 1979, à l'examen des éléments d'un programme global de désarmement. La Commission du désarmement recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inviter les Etats Membres à lui communiquer leurs vues et suggestions sur un programme global de désarmement d'ici le 31 mars 1979, pour qu'il les transmette à la Commission du désarmement.

13. La Commission du désarmement estime en outre que, compte tenu des décisions que l'Assemblée générale pourra prendre à sa trente-troisième session et qui pourront avoir une incidence sur l'ordre du jour de la session de 1979 de la Commission, il conviendrait d'envisager une autre réunion d'organisation de la Commission vers la fin de la trente-troisième session de l'Assemblée.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم • استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف •

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
